

Département de l'Ain
Mairie de BALAN (01360)

Téléphone : 04.78.06.19.24



ARRETE 2020/08/43
RISQUE D'INCENDIE
FERMETURE DU PARC DU STADE

Le Maire de la Commune de BALAN,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code pénal,

VU le code de procédure pénal,

VU la décision du Préfet de l'Ain du 4 août 2020 de placer la commune de Balan en situation de crise pour les eaux superficielles et en situation d'alerte pour les eaux souterraines,

CONSIDERANT qu'en raison de la sécheresse extrême le risque d'incendie est très élevé sur la commune de BALAN,

CONSIDERANT que le parc du Stade comprend de nombreux résineux hautement inflammables,

CONSIDERANT que le parc du Stade est situé à proximité immédiate d'habitations,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Afin d'éviter les incendies et protéger les habitations mitoyennes, l'accès au parc du Stade est interdit à compter du 20 août 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Les services municipaux afficheront sur place le présent arrêté et mettront en place des barrières pour condamner l'accès au parc du Stade.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi ; une ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de l'Ain,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de MONTLUEL,
- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale,

Qui sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à BALAN, le 20 août 2020

Patrick MÉANT
Maire de BALAN